

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : EUR 44/010/2007 (Public)  
Bulletin n° : 117  
ÉFAI  
22 juin 2007

### **Il faut abandonner les poursuites contre la section turque d'Amnesty International**

Amnesty International est vivement préoccupée par les poursuites judiciaires qui ont été engagées contre la section turque de l'organisation. Les comptes bancaires d'Amnesty International-Turquie sont bloqués depuis janvier 2007 et, le 30 mai, la section a été frappée d'un arrêté de « *collecte de fonds illégale* » par les autorités de l'arrondissement de Beyoglu à Istanbul.

La section turque d'Amnesty International fait depuis le mois de janvier des démarches auprès des autorités pour obtenir la levée du gel de ses comptes bancaires et l'annulation de l'accusation de « *collecte de fonds illégale* » dont elle fait l'objet.

Amnesty International ne demande ni n'accepte de subventions de gouvernements ou de partis politiques pour financer ses recherches et ses campagnes contre les atteintes aux droits humains. Son financement est assuré par les cotisations de ses membres du monde entier, ainsi que par ses opérations de collecte de fonds.

Partout dans le monde, les sections et structures d'Amnesty International organisent des activités de collecte de fonds dans la rue en abordant les gens individuellement, et font des appels aux dons sur leur site Internet : ce sont ces activités qui valent aujourd'hui à la section turque d'être poursuivie.

L'organisation redoute que le gel des comptes bancaires d'Amnesty International-Turquie ne constitue une manœuvre de harcèlement pour empêcher celle-ci de mener ses activités légitimes de levée de fonds. Amnesty International craint que cet événement, qui a eu lieu dans un climat de tension croissante en Turquie où les défenseurs des droits humains sont particulièrement vulnérables, ne s'apparente à une violation des droits à la liberté d'expression et d'association.

Amnesty International a écrit au gouvernement de la Turquie pour lui demander instamment de faire en sorte que les comptes bancaires de la section turque d'Amnesty International soient débloqués sur-le-champ ; qu'il soit mis fin immédiatement à ces mesures infondées contre Amnesty International-Turquie et que le personnel et les bénévoles de cette section de l'organisation puissent faire leur travail sans entraves.